Envoyé en préfecture le 25/08/2026
Reçu en préfecture le 25/08/2026
Publié le
ID : 035-213502362-20260820-DVPVC2026_543-DE

DÉCISION DU MAIRE

Prise en vertu de la délégation donnée
par le Conseil municipal du 11 juin 2020
(Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Objet : Contrat de location avec la SHAB/FSHB et La Salle Le Carré 9

La Ville de Redon, représentée par son Maire, Monsieur Pascal Duchêne, agissant en vertu de la délibération n°2026-13 du Conseil Municipal du 8 avril 2026,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22,
Vu l'arrêté n°2022-602 en date du 19 décembre 2022 relative au règlement de la salle Le Carré 9,
Vu la délibération n°2026-036 en date du 28 avril 2026 relative aux tarifs municipaux,
Vu l'avis favorable de la commission Culture, Patrimoine, Sport, Vie Associative et Animations locales du 29 avril 2026

Considérant la demande de location de la Salle Le Carré 9 formulée par la SHAB /FSHB, représentée par Madame Christine BERTHOU-BALLOT, Présidente ;
Considérant la demande de location de la salle Le Carré 9 formulée par la SHAB/FSHB pour le 3 et le 4 septembre 2026 ;
Considérant la disponibilité de ladite salle à ces dates-là ;
Considérant qu'il convient d'autoriser la conclusion du contrat correspondant ;

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : d'autoriser Monsieur Le Maire à signer le contrat de location de la salle Le Carré 9 avec la SHAB/FSHB, représentée par Madame Christine BERTHOU-BALLOT, Présidente, tel qu'annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : d'approuver la gratuité de cette location ;

ARTICLE 3 : que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal de la Ville de Redon ;

ARTICLE 4 : que la présente décision est transmise à Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine au titre du contrôle de légalité.

À Redon, le 20 Août 2026

Le Maire
Pascal Duchêne

MAIRIE DE REDON